

EN FRANCE : DU NOUVEAU POUR LES PLONGEURS LOISIR !

Le 18 juin 2010 a été signé un arrêté concernant les brevets de plongeurs loisir en France, ainsi qu'un rectificatif concernant cet arrêté. Ces textes définissent l'espace et les conditions d'évolution de tous les plongeurs en France, qu'ils possèdent ou non un brevet de plongeur français.

Vous trouverez l'original de ces textes sur le site www.legifrance.gouv.fr aux références suivantes :

- Arrêté NOR SASV1016503A paru au Journal Officiel n° 150 du 1^{er} juillet 2010
- Rectificatif NOR SASV1016503Z paru au Journal Officiel n° 152 du 3 juillet 2010

Voici les principales mesures nous concernant :

- 1- Le Certificat de Compétence (auparavant obligatoire) est supprimé.
- 2- Les niveaux de plongeurs ne possédant pas de brevet d'une des organisations française ou de la CMAS sont définis par des aptitudes.
- 3- Chaque niveau est défini par une liste d'aptitudes à maîtriser avant de pouvoir plonger suivant les prérogatives du niveau en question.
- 4- Le plongeur justifie auprès du Directeur de Plongée des aptitudes acquises par la présentation d'un brevet, carnet de plongée ou diplôme (Article 9 de l'arrêté).
- 5- Pour plonger entre 40 et 60m il faut posséder un brevet délivré par la FFESSM, la FSCT, l'UCPA, l'ANMP, le SNMP ou la CMAS. Pour l'instant les brevets PADI TecRec ne sont pas reconnus pour ces profondeurs.
- 6- Les brevets français existants restent en place. Ces aptitudes exigées pour chaque niveau, ne sont pas des équivalences de brevets.

Un plongeur PADI voulant plonger en France, doit justifier des aptitudes demandées, en présentant sa carte de certification ou son carnet de plongée. En fonction de son niveau ou de son expérience le Directeur de Plongée décidera de le faire plonger suivant la grille définie en annexe III-14-a de l'arrêté (Voir notre tableau récapitulatif ci-dessous).

Si ce plongeur n'a aucun justificatif avec lui, le Directeur de Plongée lui fera faire une plongée test pour évaluer son niveau.

Les aptitudes sont séparées en 2 catégories, palanquées encadrées (PE) ou palanquées autonomes (PA) permettent de plonger dans 4 zones de profondeurs prédéfinies : 0 à 12m, 0 à 20m, 0 à 40m et 0 à 60m.

Les brevets PADI minimum permettant de s'intégrer dans cette grille sont les suivants :

- Scuba Diver
- Open Water Diver
- Advanced Open Water Diver ou Rescue sans Spécialité Deep Diver
- Advanced Open Water Diver ou Rescue Diver avec Spécialité Deep Diver

Note spécifique pour les aptitudes PA2, PE3 et PA3 : ces niveaux d'aptitudes requiert la maîtrise de l'exercice "Maintien d'un palier de sécurité avec utilisation d'un parachute de palier". Il est donc obligatoire pour les plongeurs PADI voulant plonger en France entre 0 et 20m en autonomie (PA2) ou entre 0 et 40m (PE3 et PA3) de maîtriser cet exercice et de le faire valider sur le carnet de plongée par l'instructeur. Cet exercice est à enseigner en tant qu'exercice régional ainsi que nous le permettent nos standards.

Note spécifique pour la plongée entre 40 et 60m : pour l'instant cette zone de plongée est réservée à ceux possédant un brevet défini dans les annexes III-14-b et III-16-b de l'arrêté (Brevets délivrés par la FFESSM, la FSCT, l'UCPA, l'ANMP, le SNMP ou la CMAS. Concrètement les plongeurs désirant aller au-delà de 40m doivent présenter les aptitudes PE4 minimum ou avoir un brevet de plongeur 3* CMAS ou un Niveau 3 (P3) d'une des organisations françaises.

Note spécifique pour les certifications AOWD ou RESCUE PADI sans spécialité Deep Diver : nos standards autorisent la profondeur de 30m pour les plongeurs Aowd ou Rescue. Une fois validé l'exercice régional "Parachute de palier", ils pourront plonger en tant que PE3 ou PA3 en respectant la limite de 30m.

Pour toute question contactez notre Conseiller Politique PADI pour la France
Fabienne MARTINIE, infofrance@padi.ch ou au 33-672 008 924.

TABLEAU RECAPITULATIF

APTITUDES A EVOLUER EN PALANQUEE ENTRE 0 ET 12 METRES	APTITUDES A JUSTIFIER AU DIRECTEUR DE PLONGEE (Brevet correspondant, Carnet de Plongée, Diplôme)	BREVET PADI INTEGRANT CES APTITUDES
Entre 0 et 12m PE1 Plongeur Encadré	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maîtrise de l'utilisation de son équipement personnel notamment le scaphandre autonome avec gilet stabilisateur 2. Maîtrise de la mise à l'eau, de l'immersion et du retour en surface à vitesse contrôlée 3. Maîtrise de la ventilation et maintien de son équilibre 4. Connaissance des signes usuels 5. Intégration à une palanquée guidée 6. Respect de l'environnement et des règles de sécurité 	PADI Scuba Diver
Entre 0 et 12m PA1 Plongeur Autonome	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maîtrise des aptitudes PE1 2. Maîtrise de l'orientation et des moyens de contrôle de sa profondeur, de son temps de plongée et de son autonomie en air 3. Maîtrise de la propulsion à l'aide de palmes en surface et en immersion 4. Maîtrise de la communication avec ses coéquipiers et des réponses adaptées aux signes 5. Intégration à une palanquée avec surveillance réciproque entre coéquipiers 6. Planification de la plongée et adaptation aux conditions subaquatiques 	Pas de niveau PADI correspondant

APTITUDES A EVOLUER EN PALANQUEE ENTRE 0 ET 20 METRES	APTITUDES A JUSTIFIER AU DIRECTEUR DE PLONGEE (Brevet correspondant, Carnet de Plongée, Diplôme)	BREVET PADI INTEGRANT CES APTITUDES
Entre 0 et 20m PE2 Plongeur Encadré	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maîtrise des aptitudes PE1 2. Maîtrise de sa propulsion et de sa stabilisation 3. Maîtrise de sa vitesse de remontée et maintien d'un palier 4. Connaissances des signes et des réponses adaptées, maîtrise de la communication avec ses coéquipiers 5. Intégration à une palanquée guidée avec surveillance réciproque 	Open Water Diver
Entre 0 et 20m PA2 Plongeur Autonome	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maîtrise des aptitudes PA1 et PE2 2. Maîtrise de l'utilisation de l'équipement de ses coéquipiers 3. Maîtrise de sa décompression et du retour en surface à vitesse contrôlée, maintien du palier de sécurité avec parachute de palier 4. Maîtrise d'intervention sur un plongeur en difficulté depuis le fond 	Open Water Diver avec Exercice Régional du Parachute de Palier

APTITUDES A EVOLUER EN PALANQUEE ENTRE 0 ET 40 METRES	APTITUDES A JUSTIFIER AU DIRECTEUR DE PLONGEE (Brevet correspondant, Carnet de Plongée, Diplôme)	BREVET PADI INTEGRANT CES APTITUDES
Entre 0 et 40m PE3 Plongeur Encadré	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maîtrise des aptitudes PE2 2. Maîtrise de la vitesse de descente lors de l'immersion 3. Maintien d'un palier avec utilisation d'un parachute 4. Connaissance des signes spécifiques à cette profondeur et maîtrise de la rapidité d'exécution dans les réponses 5. Maîtrise d'une remontée en sécurité en cas de perte de palanquée 	AOWD avec <u>Spécialité Deep Diver</u> et Exercice Régional du Parachute de Palier
Entre 0 et 40m PA3 Plongeur Autonome	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maîtrise des aptitudes PA2 et PE3 2. Maîtrise des procédures de décompression 3. Maîtrise de la décompression de ses coéquipiers et vigilance sur la cohésion de la palanquée 4. Adaptation des procédures d'intervention sur un plongeur en difficulté à une profondeur de 20 à 40m 	RESCUE avec <u>Spécialité Deep Diver</u> et Exercice Régional du Parachute de Palier



Profondeur limite de 30m : pour les plongeurs AOWD ou RESCUE ne possédant pas la spécialité Deep Diver.

Le 18 juin 2010 a été signé un arrêté concernant les brevets de plongeurs à air en France, ainsi qu'un rectificatif à cet arrêté. Ce document résume les conditions d'évolution de tous les plongeurs en France,

A- Utilisation du parachute de palier avec enrouleur

- a. Récupérer le parachute ou DSMB et le moulinet. Mettez un peu d'air de façon à ce qu'il flotte un peu pour le tenir plus facilement et sécurisez la ficelle du moulinet au sac avec une double boucle.
- b. Si c'est un DSMB ouvert ou un parachute ascensionnel, tenir le moulinet dans votre main droite, créer une tension à partir d'un doigt sur la bobine afin d'avoir une ficelle bien tendue dans votre main gauche ; amener le DSMB ou parachute à votre bouche et gonfler le au maximum en expirant depuis votre détendeur dans l'ouverture du DSMB ou parachute. Cette technique permet d'avoir la ficelle sous contrôle en vue et loin de votre équipement, ainsi rien ne s'emmêle.
- c. Si c'est un DSMB fermé, tenir le moulinet et la ligne aussi loin que possible, maintenir une tension avec un doigt (ne pas bloquer le moulinet) et gonfler le DSMB à travers le tube de gonflage buccal ou le tuyau de gonflage LP (si c'est approprié). Garder le moulinet et la ligne loin de votre équipement pour éviter tout emmêlement.
- d. Pensez à dégonfler votre gilet, demandez à un binôme de vous tenir, afin de pouvoir remplir le DSMB ou parachute le plus possible sans qu'il vous entraîne vers la surface. Plus vous le remplissez, mieux c'est.
- e. Relâchez le parachute et laissez le remonter. Avec certains DSMB et parachutes vous devez maintenir une tension pendant qu'ils s'élèvent et durant votre remontée sinon le parachute va se vider et se mettre à plat à la surface. Quelques modèles ont des valves anti-retour qui empêche cela mais vous devez toujours maintenir une tension pour garder le contrôle sur le DSMB ou parachute.
- f. A son arrivée à la surface, tirer sur la ficelle et garder une tension pour qu'elle soit le plus vertical possible. Vos bulles ont tendance à repousser le parachute, ne vous attendez pas à ce qu'il vous maintienne à la bonne profondeur, vous devez gérer cela avec votre gilet stabilisateur.

A- Utilisation du parachute de palier sans enrouleur

- a. Arrivé à environ 8m (suivant la longueur de ficelle que vous avez, cela peut varier de 10m à 6m) décrocher le parachute et le dérouler pour libérer la ficelle.
- b. Laisser la ficelle aller vers le fond en surveillant qu'elle ne s'enroule pas autour de vous-même, d'un autre plongeur et que le plomb ne se coince pas au fond.
- c. Avec le détendeur de secours mettre un petit peu d'air dans le parachute pour le stabiliser et pouvoir le tenir plus facilement en main.
- d. Pensez à dégonfler légèrement votre gilet pour éviter d'être entraîné vers la surface en même temps que le parachute, et tout en maintenant fermement le parachute, le gonfler à l'aide de votre détendeur de secours.
- e. Laisser monter le parachute vers la surface en permettant à la corde filer entre vos doigts (pensez à expirer pour maintenir votre profondeur)
- f. Dès que le parachute atteint la surface, tirer sur la corde et maintenir une tension pour que le parachute reste en extension hors de l'eau de façon à être vu facilement.
- g. Puis remonter tranquillement le long de la corde et arrêtez vous à la profondeur de votre palier. Faites votre palier en maintenant toujours une tension sur la corde pour que le parachute reste vertical à la surface.
- h. Arrivé à la surface et au moment de monter sur le bateau, portez attention à la ficelle qui ne doit pas s'enrouler autour de vous, d'un binôme, ou de l'hélice du bateau.

Note spécifique pour les certifications AOWD ou BSAC PADI avec spécialité Deep Diver : nos standards autorisent la profondeur de 30m pour les plongeurs AOWD ou Rescue. Une fois validé l'exercice régional "Parachute de palier", ils pourront plonger en tant que PE3 ou PAs en respectant la limite de 30m.

Pour toute question contactez notre Conseiller PADI pour la France
Fabienne MARTINIE, info@padi.fr ou au 33-672 035 924